

# Dossier de séance

---

Réunion de la CLE du 28 mai 2024

## ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Election du(de la) président(e) et du(de la) Vice-Président(e)
- Composition du bureau de la CLE
- Composition de la commission Inter-SAGE Chaîne des Puys
- Adoption du précédent compte-rendu
- Bilan des actions 2023
- Volet « eau » et « changement climatique » du projet de mine de lithium
- Questions diverses/ informations

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'article 3.1 des règles de fonctionnement de la CLE prévoit qu'au début de chaque séance, la CLE approuve l'ordre du jour qui lui est proposé.

**DELIBERATION n° 2024-1: il est proposé de valider le présent ordre du jour.**

## ELECTION DU(DE LA) PRESIDENT(E) ET DU(DE LA) VICE-PRESIDENT(E)

Conformément à l'article L.212-4 du Code de l'Environnement, la CLE est composée de trois collèges distincts, avec une répartition comme suit :

- au moins 50% de représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux
- au moins 25% de représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées
- au plus 25% de représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

La composition de la CLE est renouvelée intégralement tous les 6 ans. Initialement mise en place par l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2005, le mandat des membres arrive à échéance au 31 janvier 2018. **La nouvelle composition de la CLE a été établie par arrêté préfectoral en date du 30 avril 2024 (cf. arrêté).**

La durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'Etat, est de 6 années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions au titre desquelles ils ont été désignés.

Pour mémoire, **le(la) Président(e) est élu(e) par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de la CLE et doit appartenir à ce même collège.** Il(elle) est élu(e) lors de la première réunion constitutive de la CLE. L'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> tour et à la majorité relative au 3<sup>ème</sup> tour de scrutin. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les missions du(de la) Président(e) sont les suivantes :

- conduire la mise en œuvre du SAGE et sa modification/révision
- fixer les dates et ordres du jour des séances de la CLE
- présider les réunions de la CLE
- représenter la CLE à l'extérieur
- signer tous les documents officiels.

Un(e) Vice-président(e) est également élu(e) par le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de la CLE et doit appartenir à ce même collège.

En cas d'empêchement du(de la) Président(e), le/la Vice-président(e) sera chargé(e) temporairement d'assurer les fonctions du/de la Président(e).

Depuis 2018, M. Gilles JOURNET (VP à la CC St-Pourçain Sioule Limagne) et M. Charles SCHIETTEKATTE (Maire de St-Gal-sur-Sioule) assurent la présidence et la vice-présidence de la CLE.

Une réunion préparatoire se tiendra en amont de la réunion de la CLE afin de faire le point sur les candidatures.

Il est proposé de procéder aux élections du(de la) Président(e) et du(de la) Vice-Président(e), et de les retranscrire en délibération.

**DELIBERATION n° 2024-2 : il est proposé d'élire le(la) Président(e) de la CLE.**

**DELIBERATION n° 2024-3 : il est proposé d'élire le(la) Vice-Président(e) de la CLE.**

## COMPOSITION DU BUREAU DE LA CLE

Le Bureau assiste le Président dans ses fonctions. Il est chargé :

- de la préparation des réunions plénières de la CLE
- de la rédaction des avis sur les dossiers administratifs pour lesquels la CLE est consultée
- du suivi de l'élaboration du tableau de bord du SAGE
- du suivi des études menées pour le compte de la CLE
- de la communication sur le SAGE.

Sur proposition du Président, **le Bureau est constitué de 16 membres de la CLE** désignés par les collèges concernés et par le Préfet pour ce qui concerne les services de l'Etat et les établissements publics.

Le Bureau est ainsi constitué de :

- **8 membres du collège des élus dont le Président et le Vice-président, membres de droit**
- **4 membres du collège des utilisateurs et usagers**
- **4 membres du collège des services de l'Etat et des établissements publics.**

Le Bureau n'est pas un organe de décision. Il ne peut en aucun cas prendre de délibération, prérogative exclusive de la CLE.

Il se réunit autant que de besoin, sur convocation du Président adressée au moins 15 jours à l'avance. Tous les membres de la CLE restent destinataires des comptes-rendus des réunions du Bureau.

A titre d'information, la précédente composition du Bureau était la suivante :

### *Collège des élus*

- Gilles JOURNET, Président de la CLE, CC St-Pourçain Sioule Limagne (03)
- Charles SCHIETTEKATTE, Vice-Président, Commune de St-Gal-sur-Sioule (63)
- Emmanuel FERRAND, Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes (03)
- Clémentine RAINEAU, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (63)
- Véronique POUZADOUX, Conseil Départemental de l'Allier (03)
- Sabine MICHEL, CC du Pays de St-Eloy (63)
- Cédric ROUGHEOL, CC Chavanon Combrailles et Volcans (63)
- Patrick BERTRAND, Commune de Contigny (03)

### *Collège des usagers*

- Chambre d'Agriculture de l'Allier
- Fédération de Pêche de l'Allier
- EDF

- CEN Auvergne

#### *Collège de l'Etat*

- MISEN 63
- MISEN 03
- DREAL
- Agence de l'eau

**DELIBERATION n° 2024-4 : il est proposé de procéder aux désignations des membres du Bureau CLE.**

## COMPOSITION DE LA COMMISSION INTER-SAGE CHAÎNE DES PUY

Les nappes de la Chaîne des Puy sont, par leur quantité et leur qualité, des ressources en eau souterraine stratégiques à l'échelle du bassin Loire Bretagne. Le SDAGE les qualifie de nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable (NAEP).

**Pour faciliter une gestion équilibrée de ces ressources, les CLE des SAGE Sioule et Allier aval ont mis en place une commission inter-SAGE en 2007 ainsi qu'un comité technique.**

La commission inter-SAGE s'intéresse au bassin hydrogéologique des nappes de la chaîne des Puy. Son territoire d'action est donc à cheval sur le bassin de la Sioule et sur le bassin de l'Allier aval (300 km<sup>2</sup>).

Ses missions consisteront à élaborer un schéma de gestion volumétrique des ressources en eau de la Chaîne des Puy, à veiller à son application et à évaluer les bénéfices de sa mise en œuvre. Dernièrement, le projet de recherche CAPRICE vient d'être finalisé et a permis d'améliorer considérablement le fonctionnement des aquifères.

Cette commission se compose de membres des CLE des deux SAGE. Il est proposé de respecter les proportions suivantes :

- **4 représentants des élus de la CLE du SAGE Sioule dont le/la Président(e)**
- **4 représentants des élus de la CLE du SAGE Allier Aval dont le/la Président(e)**
- **4 représentants des usagers**
- **4 représentants des services de l'Etat**

Pour information, la composition de la commission était la suivante :

#### *Collège des élus du SAGE Sioule (4 sièges à redésigner)*

- Gilles JOURNET, Président de la CLE
- Alain MERCIER, CC Dômes Sancy Artense
- Gérard LAPLANCHE, SIVOM Sioule et Bouble
- Lionel CHAUVIN, PNR des Volcans d'Auvergne

#### *Collège des élus du SAGE Allier aval*

- Alexandre VERDIER, Président de la CLE, PNR des Volcans d'Auvergne
- Pierre BOUTET, Commune d'Ennezat, SIAEP Plaine de Riom
- Raymond ASTIER, SME d'Issoire
- Christophe VIAL, Clermont Auvergne Métropole

#### Collège des usagers (2 sièges à redésigner)

- Union Régionale des Forêts d'Auvergne (CLE du SAGE Sioule)
- Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme (CLE du SAGE Sioule)
- Fédération de pêche du Puy-de-Dôme (CLE du SAGE Allier Aval)
- Représentant des industriels (CLE du SAGE Allier Aval)

#### Collège de l'Etat

- MISEN 63
- ARS 63
- DREAL
- Agence de l'Eau

**DELIBERATION n° 2024-5 : il est proposé de procéder aux désignations des membres de la commission inter-SAGE.**

## ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La CLE s'est réunie la dernière fois le 30 novembre 2023. Le projet de compte-rendu est joint en annexe.

**DELIBERATION n° 2024-6 : il est proposé de valider le compte rendu de la CLE du 30 novembre 2023.**

## BILAN DES ACTIONS 2023

### *Les réunions des instances et des partenaires*

Compte tenu des nombreuses réunions liées aux études (16), une seule réunion de la CLE a été organisée le 30 novembre dernier afin de ne pas surmobiliser les acteurs locaux (cf. compte rendu à valider).

Sur la fin d'année, en collaboration avec la préfecture du Puy-de-Dôme, un important travail a été mené en vue du renouvellement intégral de la CLE qui arrivait à échéance fin janvier.

Par ailleurs, l'animatrice a participé à 23 réunions organisées par des partenaires en lien avec le contrat territorial, la sécheresse estivale, le SCOT des Combrailles, le PCAET St-Pourçain, etc.

### *Les avis*

Contrairement aux années précédentes, la CLE a été moins sollicitée pour avis sur des projets d'autorisation. A défaut de réunions régulières, les avis ont été rendus suite à des consultations numériques du Bureau, directement par le Président ou, à défaut, par l'animatrice via des contributions techniques.

Organisme	Objet	Avis rendu	Type d'avis
DDT du Puy-de-Dôme	Irrigation 63	Favorable avec 1 réserve	Bureau
DDT de l'Allier	Moulin de la Porte à Ebreuil – v5	Favorable avec 2 réserves et 1 recommandations	Bureau
Préfecture du Puy-de-Dôme	Arrêté cadre sécheresse	9 propositions	Contribution technique
Commune de Ceyssat	Projet de création d'une nouvelle STEP	Expertise zones humides	Contribution technique
DDT du Puy-de-Dôme	Création du plan d'eau Les Bruyère à Chapdes-Beaufort	Défavorable	Président
DDT du Puy-de-Dôme	Création du plan d'eau Lebeaupin à Biollet	Défavorable	Président

### L'étude pré-HMUC

Durant les mois d'avril à octobre, les prélèvements dans les eaux superficielles sont plafonnés au volume actuel. Plus aucune possibilité n'est offerte pour un nouvel usage ou activité (hors eau potable) afin de prévenir un déséquilibre quantitatif sur le bassin de la Sioule (Disposition 7B-3 du SDAGE Loire Bretagne).

Afin de définir une gestion volumétrique adaptée au territoire, la CLE a souhaité en 2022 s'engager dans la réalisation d'une analyse dite « Hydrologie, Milieu, Usages, Climat » (HMUC). Ce type d'étude s'avère souvent très lourde techniquement et financière, si bien qu'avant de s'engager concrètement, la CLE a préféré conduire une pré-étude visant à mieux cerner les besoins et les attentes des acteurs dans un premier temps, puis enclencher rapidement les phases d'acquisition de connaissances indispensables (hydrologie, milieu, plans d'eau, ...).

Grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau et de l'Etat, cette étude a pu démarrer en janvier 2023 et s'étalera jusqu'à fin 2024. A ce jour, un premier bilan de l'implication de la disposition 7B3 du SDAGE a été dresser. Dans l'objectif de cerner les attentes des acteurs et redéfinir les enjeux à venir de la gestion de l'eau, une série de 5 focus groups thématiques et 4 ateliers territoriaux ont été organiser. En complément, les membres de la CLE ont pu visiter des installations d'irrigation, des plans d'eau aux modes de gestion variés, les installations de production d'eau potable, l'usine Rockwool et le musée de la mine, toujours dans le but de mieux comprendre les différents usages de l'eau. En parallèle, afin d'anticiper au mieux les besoins en données de la future étude HMUC, une trentaine de stations de suivi hydrologique a été implantée sur les cours d'eau et plans d'eau du territoire.

Au total, 14 réunions ont eu lieu :

- 5 COFIL/COTEC
- 5 focus groups thématiques
- 4 ateliers territoriaux

Le suivi et l'organisation de l'étude représente 26% du temps de travail de l'animatrice.

### Le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique

Cette étude s'intègre dans le cadre du projet Life Eau & climat pour lequel le bassin de la Sioule a été fléché comme territoire pilote pour tester une méthodologie permettant d'identifier et de caractériser les vulnérabilités d'un bassin face au dérèglement climatique.

En 2023, les indicateurs de sensibilité territoriale et d'aléas climatiques ont été validés (2 COFIL/COTEC). Mais durant le 2<sup>ème</sup> semestre l'étude a été interrompue le temps d'attendre les nouvelles projections

hydroclimatiques d'Explore 2 au droit des stations hydrologiques sélectionnées. Ces données ont été mises à disposition qu'en mars 2024. Sa finalisation est une priorité 2024.

A noter que cette étude est conduite en interne par l'animatrice du SAGE qui y a consacré 22% de son temps de travail en 2023.

### La communication

Le forum de l'eau initialement prévu sur le changement climatique est reporté à 2024, une fois l'étude finalisée. La charge de travail n'a pas permis de le maintenir sur un autre sujet.

La campagne publicitaire du **guide de bonnes pratiques zones humides et bords de cours d'eau** a été finalisée (affiche, flyer) et des exemplaires ont été laissés à la consultation du public dans les communes, communautés de communes et partenaires techniques et financiers.

Aussi, en partenariat avec le SAGE Allier aval, un **motion design explicitant le fonctionnement hydrogéologique des ressources de la Chaîne des Puys** a été réalisé ([https://www.youtube.com/watch?v=crv6-l3qB\\_c](https://www.youtube.com/watch?v=crv6-l3qB_c)). Il vient compléter les 3 premières vidéos sur les volets géologique, géochimique et hydrologique du projet de recherche CAPRICE.

En parallèle, la **refonte des sites Internet** des 10 SAGE portés par l'EP Loire a été engagée et explique l'absence de mise à jour du site internet actuel. Le SAGE Sioule a une fois de plus été choisi comme site pilote. Le nouveau site sera fonctionnel pour le 2ème semestre 2024.

## VOLET « EAU » ET « CHANGEMENT CLIMATIQUE » DU PROJET DE MINE DE LITHIUM

IMERYS exploite actuellement la carrière des Kaolins à Echassières. Après plusieurs années de recherche, ils ont pu analyser précisément la composition du granite aux teneurs importantes en lithium qui en fait un gisement d'importance européenne. Des études complémentaires ont permis de mieux cerner ses contours mais aussi de définir le procédé d'extraction et de conversion le plus approprié.

Concrètement, la roche serait extraite en souterrain puis les micas lithinifères seraient isolés via des procédés physiques et chimiques dans une première usine de concentration installée sur le site de la carrière. L'ensemble des éléments valorisables (lithium, feldspath) sera acheminé par canalisations souterraines jusqu'à St-Bonnet-de-Rochefort / Naves avant de rejoindre par rail l'unité de concentration à Montluçon.

Face à l'impact environnemental et les investissements financiers colossaux, le projet fait l'objet d'un débat public animé par la CPDP. A plusieurs reprises, les équipes d'IMERYS sont venues présenter le projet et son état d'avancement. Aujourd'hui, ils ont souhaité revenir vers la CLE, en amont de la réunion publique consacrée à ce sujet du 30 mai prochain, pour présenter le volet eau de leur étude d'impact ainsi que l'analyse climatique conduite dernièrement.

## QUESTIONS DIVERSES/ INFORMATIONS

Toutes questions diverses peuvent être ajoutées à l'ordre du jour sur simple proposition.